



EIDGENÖSSISCHES POLITISCHES DEPARTEMENT
DÉPARTEMENT POLITIQUE FÉDÉRAL
DIPARTIMENTO POLITICO FEDERALE

p.B. 15.21. Alger. - LC/lcm

Berne, le 9 avril 1975.

p.A. 45.22. (Khider)

Bitte dieses Zeichen in der Antwort wiederholen

Prière de rappeler cette référence dans la réponse

Pregasi rammentare questo riferimento nella risposta

CONFIDENTIELCompte-rendu

de la réunion du 9 avril 1975.

Nos relations avec l'Algérie.Affaire des fonds Khider.

Présents: M. l'Ambassadeur J. Iselin, Président
M. l'Ambassadeur R. Probst, Division du Commerce
M. R. Gerber, Division du Commerce
M. L. Rochat
M. M. Krafft
M. P. Luciri

Base de

discussion: Derniers rapports à la Direction politique de
notre Ambassade à Alger, en particulier celui
du 13 mars 1975 (entretien Vallotton-Hamdani).

./.



- 2 -

I. Tour d'horizon.

M. l'Ambassadeur Iselin récapitule les divers éléments qui continuent d'assombrir le tableau de nos relations avec l'Algérie: existence du contentieux de nationalisations, articles peu bienveillants de M. Zouied dans le "Moudjahid", reprise du brouillage des émissions de Beromünster par Ain Beida pour des motifs "politiques", condamnations relativement lourdes de ressortissants suisses incriminés de trafic de stupéfiants en Algérie; enfin toujours encore les séquelles de l'affaire des fonds Khider (Banque Commerciale Arabe).

Face aux Algériens, nous ne manifestons pas l'irritation que nous ressentons. Nous maintenons notre point de vue dans l'affaire des nationalisations, comme ils pourront le voir à la lecture du rapport de gestion de notre Département pour 1974. Cependant, nous nous montrons conciliants.

Notre Ambassadeur à Alger a fait état de la déclaration du Chef du Département, du 8 janvier 1975 (menaces de Kissinger, ainsi que de l'interview qu'il a donné à la Radio romande le 14 février 1975. Envoquant l'affaire des fonds Khider, le Chef du Département a marqué, dans cet interview, une grande compréhension du point de vue algérien. Il a déclaré notamment:

"Personne probablement chez nous n'a senti l'importance particulière que le Gouvernement algérien accordait à cette affaire. Non pas du tout pour des raisons matérielles - il n'y avait plus un sou à

./.

- 3 -

toucher - mais enfin, parce que ce petit bagage de guerre, constitué de petits sous entassés petit à petit par les ouvriers algériens qui travaillaient à l'extérieur, avait une valeur sentimentale, si bien que l'intérêt que le gouvernement et la population algérienne portaient à ce jugement était très grand. Je n'ai pas à porter de jugement sur ce jugement, c'est l'affaire des juges bien sûr, mais en tout cas je puis mesurer l'effet et je dois vous dire qu'il est très ennuyeux, d'autant plus que l'Algérie, comme vous le savez, joue au niveau des pays arabes un rôle très en vue et très actif. Je n'arrive pas, au fond de moi-même, à ne pas sentir un certain lien de cause à effet entre le jugement et le comportement d'un certain nombre de pays arabes à notre endroit. Mais enfin, ce sont des épisodes dommageables; je suis néanmoins confiant que l'avenir nous permettra de rétablir une fois encore la situation aussi bien qu'elle l'était auparavant."

Nous espérons que ces déclarations auront un effet favorable.

Nous nous sommes entremis pour favoriser le règlement d'un cas d'autorisation de séjour (M. Bachtarzi de l'ONAFEX à Zurich) et nous espérons obtenir également un résultat favorable à Genève en faveur de M. Taleb, qui se propose d'utiliser les bonnes relations qu'il entretient avec les milieux dirigeants d'Alger pour y introduire les intéressés suisses.

A Alger, M. Arnold Hottinger, correspondant de la N.Z.Z. et l'un des meilleurs connaisseurs suisses du monde arabe, a suivi la conférence de l'OPEP. Il est navrant que les ministères auxquels l'Ambassade avait demandé des rendez-vous n'aient pas eu la possibilité de le recevoir. L'Algérie, si prompte à critiquer notre presse, a raté une occasion rêvée de la soigner dans l'intérêt de sa propre cause.

./.

- 4 -

M. l'Ambassadeur Probst confirme que, sur le plan des relations publiques, l'Algérie s'acharne à nous rendre la vie amère. En revanche, sur le plan des affaires, où il y va aussi de son intérêt, le mot d'ordre est "business as usual". La maison Bühler a emporté une belle commande en décembre 1974. La Fédération horlogère a été approchée pour assurer le chronométrage des Jeux africains et méditerranéens. Notre industrie reçoit des propositions de participer à des entreprises de sous-traitance et de coopération. Notons, par exemple, que LANDIS + GYR vient de signer un important contrat pour la mise sur pied d'une fabrique de compteurs.

II. Affaire des fonds Khider.

En réponse au point 4 de la lettre de notre Ambassade, du 13 mars 1975, la discussion aboutit aux conclusions suivantes:

a) Les possibilités d'action de la Commission des banques sont les suivantes (cf. note RL, 21 mars 1975):

La situation irrégulière de la BCA permet à la Commission de maintenir certaines exigences. Si d'ici la fin décembre 1975, la BCA remplit toutes les obligations découlant de la loi, la Commission sera dans l'impossibilité de lui refuser l'autorisation d'exercer à nouveau une pleine activité, car en cas de recours au Tribunal fédéral, elle serait déjugée.

b) La Commission aurait besoin de preuves solides - et pas seulement d'allégations - pour établir que la BCA aurait failli à ses obligations ou à des dispositions légales;

./.

- 5 -

c) Les mesures que la Commission pourrait prendre dépendront de la force des preuves apportées.

d) Eventuellement, le cas de Zouheir Mardam Bey pourrait être soumis à la Police fédérale des étrangers pour examen.

En ce qui concerne une éventuelle venue de Me Sator à Berne, il est clair que celui-ci sera toujours reçu volontiers au Palais fédéral pour un échange de vues. En revanche, il n'y a rien à espérer pour le moment d'un contact avec le Secrétariat de la Commission fédérale des banques. Ce n'est que preuves en main que nous pourrions envisager de l'approcher.

Dans l'immédiat, M. Krafft prendra contact avec l'étude Lalive + Budin pour demander où en est l'affaire et exprimer notre disponibilité pour faciliter des contacts.

Luciri

(Luciri)

Copie, p.i.

- M. l'Ambassadeur E. Vallotton, Alger
- M. l'Ambassadeur R. Probst, Division du Commerce
- M. le Ministre E. Moser, Division du Commerce
- M. Gerber, Division du Commerce
- M. L. Rochat
- M. Krafft
- TH
- DZ
- IS
- HN
- LC

Ba 22. Apr. 75 16.